

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/085/DEL/9.4

Séance du 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. SEIGNEUR Pascal par M. BARBIER Michel, Mme ROCHE Karine par Mme BRIFFARD Claudine, Mme CHAVES Hélène par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice, Mme THERIN Aurélie par Mme DUJEANCOURT Anne.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 20/03/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : MOTION PORTANT SUR LES FERMETURES DE CLASSE A L'ECOLE BROCELIANDE, AU COLLEGE LOUIS-PHILIPPE ET AU LYCEE ANGUIER

Une fois de plus, L'Education nationale annonce des fermetures de classes sur notre commune. C'est inacceptable !

A l'Ecole Brocéliande, alors que les effectifs attendus constatés en mars dépassent et contredisent les prévisions inquiétantes de novembre 2024, une nouvelle fermeture de classe est néanmoins programmée amenant là aussi un alourdissement des effectifs préjudiciable à un enseignement de qualité, aux dispositifs d'accompagnement et de soutien aux élèves en difficulté ou en situation de handicap momentanément mis en place par les équipes pédagogiques.

Au collège Louis-Philippe, la fermeture de deux classes consécutives à une réduction de la dotation horaire, amènera inéluctablement une surcharge des effectifs et une fragilisation des dispositifs spécifiques d'enseignement dans les autres classes, notamment dans celles de 3ème. Comment préparer correctement le Brevet dans des classes de 30 élèves ?

.../...

Au Lycée Anguier, 2 classes sont aussi proposées à la fermeture, une en 2nde et une en 1^{ère} Générale, avec les mêmes conséquences, sur les élèves et aussi les enseignants, qui, comme au collège, devront pour certains partager leur service sur 2 ou 3 établissements, sans pouvoir donc pleinement assumer leurs tâches d'encadrement administratif, d'orientation et de suivi.

Outre qu'elles vont à l'encontre des annonces et promesses de réussite et d'inclusion affichées par le ministère de l'Education nationale, ces décisions fragilisent le tissu scolaire et remettent en cause le dispositif de réussite TER - Territoires Educatifs Ruraux - dans lequel notre collectivité s'est pleinement engagée avec ses partenaires et qui, à l'heure actuelle, donne ample satisfaction en ce qui concerne le bien-être et l'ambition des élèves, leur accompagnement social.

L'indéniable baisse démographique constatée doit servir à maintenir de bonnes conditions d'enseignement. L'Ecole de la République doit avoir les moyens de jouer son rôle d'ascenseur social. Il ne s'agit pas de réclamer toujours plus de moyens horaires et humains, mais juste de conserver ceux existant.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de la Ville d'Eu, après en avoir délibéré, à l'unanimité manifeste vivement son opposition à ces mesures et prend acte de l'engagement des Autorités académiques de procéder en juin prochain, dans le respect du TER, à un nouvel examen de la situation de l'école Broceliande en fonction de l'évolution des effectifs attendus, comme promis le 25 mars 2025 à la délégation des représentants des parents d'élèves et des élus municipaux.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

